

**Dr François Marc
MODZOM, Ph. D.**

Assistant

UYII, ESSTIC

**CONTENUS MEDIATIQUES
ET INFLUENCES
EDITORIALES.
LE TRAITEMENT
DES SUJETS PRESIDEN-
TIELS PAR LE SERVICE
PUBLIC MEDIATIQUE,
LA PRESSE PRIVEE
ET LA PRESSE PARTISANE
AU CAMEROUN**

RÉSUMÉ

Le président de la République est le personnage central et dominant de la vie publique camerounaise. Les médias nationaux s'approprient une telle réalité de diverses manières, en fonction de leurs orientations et positionnement éditoriaux. Si, par exemple, le service public médiatique (CRTV, *Cameroon tribune*) se donne, en général, une mission d'anticipation ou d'amplification des intentions et des actes de la communication présidentielle (cas de « L'appel du peuple », avant la présidentielle de 2011), les médias partisans (notamment l'hebdomadaire *L'action*, du Comité Central du RDPC) se situent dans la célébration et le soutien inconditionnels, tandis que la plupart des titres crédibles de la presse privée s'inscrit dans la logique du dénigrement ou de la rupture. Cet article décrypte les procédés adoptés par les uns et les autres pour parvenir à leurs fins, sans toutefois prendre une quelconque position sur les choix ainsi effectués. Il s'inspire du cadre théorique de l'analyse des contenus médiatiques.

Mots-clés : influences éditoriales, système médiatique, service public médiatique, communication présidentielle.

ABSTRACT

The President of the Republic is the central and dominating figure in *Cameroon's public* life. The national media appropriates this reality in various ways, depending on their orientation and editorial positioning. While for example, the public service media (CRTV, *Cameroon Tribune*) generally takes an anticipatory or amplificatory position on the intentions and actions of Presidential Communication (case of "the people's call of the " before the 2011 presidential election), the partisan media (including the weekly *L'Action*, of the Central Committee of the CPDM) are in celebration and unconditional support position, whereas most credible publications of the private press are in a logic of denigration or rupture. This article decrypts the practices adopted by each of these media to achieve their goals, without taking any position on the choices made. It builds on the theoretical framework of the analysis of media content.

Keywords: Editorial influences, media system, public service media, presidential communication.

Les contenus médiatiques ne relèvent pas du hasard. Ils participent d'une construction pensée et voulue, en amont, par les acteurs médiatiques. L'influence desdits contenus dépend du prisme sous lequel ils sont interprétés, en fonction du modèle théorique retenu.¹

Commentant les travaux de Irving GOFFMAN sur la microsociologie, plus précisément sur les questions de ritualisation, Jean-Pierre ESQUENAZI relève par exemple que « *toute communication humaine implique (...) la construction d'une situation prête à être "habitée" par les personnes concernées* »². L'image de l'habitation est fort symbolique, en ce sens qu'elle détermine le cadre à la fois physique et symbolique dans lequel se déploient les mouvements des habitants d'une même maison. Par exemple, bien que vivant sous le même toit, les habitants de ladite maison sont soumis à des règles assez précises d'occupation de l'espace disponible : salon, chambre, cuisine, toilettes, etc. Chacun sait où aller et comment se comporter pour ne pas incommoder les autres occupants des lieux. De même, chacun sait par quels gestes et attitudes entretenir le lien avec les autres. Jean-Pierre ESQUENAZI transpose alors cette image de la maison d'habitation au cadre médiatique, en insistant, notamment, sur le caractère ritualisé des actes de communication humaine. Pour lui, « *l'agencement des articles et des rubriques dans un journal compose une organisation qui ponctue sa prestation ; les règles en sont reconduites d'une occurrence à l'autre, ce qui donne au lecteur la possibilité de s'y orienter facilement* »³. Ainsi, chaque organe médiatique fait l'effort de créer, à l'intention de son public, des repères facilement identifiables, afin de fidéliser ledit public, à travers un lien normalisé et constant. Il ajoute, dans le même sens, que « *les gestes médiatiques rituels, comme ceux qui instituent la conversation, acquièrent le statut de conventions usuelles. Ils doivent être facilement connus et reconnus par les protagonistes afin de remplir leur office* »⁴. C'est donc ainsi que se structurent les dispositifs médiatiques, définis par cet auteur comme « *l'agencement à la fois matériel et symbolique qui permet à chaque média d'ordonner et de présenter l'actualité* »⁵. L'on peut ranger, dans ce registre, les génériques, jingleries et autres formes d'habillage radiophoniques et télévisuels, ainsi que les diverses subtilités de mise en page utilisées par les titres de la presse écrite. L'on peut également y inclure certaines approches éditoriales consistant à orienter, d'une ma-

nière ou d'une autre, la perception de certains sujets. Autant d'éléments permettant de construire à la fois une personnalité et une identité à l'espace médiatique concerné, afin qu'il soit, non seulement facile à reconnaître, mais aussi qu'il puisse améliorer sa cote de sympathie auprès de son public. L'on peut, dès lors, considérer les récits médiatiques comme faisant partie intégrante des stratégies précédemment évoquées, car, ainsi que le signalent Jocelyne ARQUEMBOURG et Frédéric LAMBERT, « *les récits médiatiques restent des objets configurés par les politiques éditoriales des médias qui les constituent et sont influencés par les technologies par lesquelles ils sont diffusés* »⁶. Car, poursuivent-ils, « *l'auteur n'est pas coupé du monde* », et « *l'autorité du récit médiatique est pour ainsi dire partagée par tous ceux qui ont participé à son élaboration* ».⁷

Parlant précisément de la place et du rôle du journaliste dans le système médiatique, Daniel CORNU observe d'emblée que ce professionnel des médias « *est encadré à deux niveaux. Au niveau de la société, par la nature de l'espace public dans lequel se situent les médias, et dont les transformations influent nécessairement sur son travail. Au niveau de l'entreprise de presse, qui assure la publication ou la diffusion de son œuvre journalistique, et dont le caractère spécifique, le poids et les aspirations variables conditionnent directement son activité* ».⁸

En clair, le journaliste serait tiraillé entre ce que la société attend de lui, et ce que son entreprise de presse a comme exigences. Dans le premier cas, le journaliste est confronté au principe philosophique de la liberté de presse, elle-même tributaire de la notion encore plus large de liberté d'opinion telle que colportée par le courant du libéralisme des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles (voir les œuvres de ROUSSEAU, MONTESQUIEU, VOLTAIRE, MARX, HEGEL, HABERMAS, etc.). Dans le second cas, le journaliste se situe à l'intérieur d'un vaste système, celui de l'entreprise de presse, elle-même localisée dans un environnement économique et sociopolitique encore plus complexe. Nous optons délibérément de privilégier uniquement ce second volet, car il nous semblerait périlleux et heuristiquement peu porteur de nous pencher, dans le cadre de ce travail, sur des questions liées aux convictions personnelles, aussi fondées et profondes puissent-elles être, des professionnels

des médias dans la construction des contenus de presse. Car, explique encore Daniel CORNU, « *la réalité du monde, telle que la présentent les médias, se construit dans les salles de rédaction davantage que sur le terrain, par des collectivités plus que par des individus* »⁹.

Il est donc question, à travers une étude des contenus de presse (audiovisuelle et écrite) reflétant le positionnement éditorial de chacun des organes concernés, de mettre en évidence des éléments pertinents de décryptage desdits contenus relatifs aux sujets concernant le personnage central de la vie publique camerounaise qu'est le président de la République. Pour ce faire, nous avons retenu trois catégories d'organes : ceux du service public (CRTV et Cameroon Tribune), ceux de la presse à capitaux privés non partisane (Le Messenger, La Nouvelle Expression, Mutations, Le Jour), et celui d'un journal partisan, l'hebdomadaire L'Action, édité par le comité central du RDPC.

I-LE SERVICE PUBLIC MEDIATIQUE ET LA MISE EN SCENE DU PERSONNAGE PRESIDENTIEL

Les médias de service public camerounais, et, particulièrement, ceux de l'audiovisuel, sont essentiellement voués à accompagner, voire à prolonger les actes de communication des pouvoirs publics en général, ceux du gouvernement, et, plus précisément encore, ceux du président de la République. Un état des choses dû, sans doute, à la grande dépendance de cette catégorie médiatique vis-à-vis, notamment, du pouvoir exécutif¹⁰. A titre d'illustration, nous nous arrêtons sur le traitement réservé à la rumeur sur la « mort » de Paul BIYA, au début du mois de juin 2004.

A-La CRTV et la gestion de la rumeur sur la « mort » de Paul BIYA

La rumeur avait circulé plusieurs jours durant, faisant état du décès du chef de l'Etat camerounais, tantôt dans un hôpital parisien, tantôt dans un hôpital genevois. Cette rumeur, d'abord relayée par voie cybernétique, a ensuite été récupérée, bien que sur le mode conditionnel, par certains médias internationaux tels que Radio France Internationale et Africa n°1. Au Cameroun, cette annonce fit l'objet de la plus grande

réserve, de la part des divers acteurs médiatiques, aussi bien du privé que du service public. L'embarras a duré au moins quatre jours. Il était d'autant plus profond qu'aucune source officielle ne venait ni confirmer, ni infirmer la nouvelle. Un vide comblé le dimanche 6 juin 2004, par un communiqué du secrétaire général de la présidence de la République apportant un cinglant démenti de cette rumeur. Ce communiqué a alors semblé libérer les esprits, et occasionné un remodelage des programmes de cette journée-là, aussi bien à la radio qu'à la télévision.

Le magazine dominical *Dimanche-Midi*, émission phare du Poste National de la CRTV, a ainsi servi de cadre pour la première diffusion du communiqué évoqué plus haut. Les auditeurs ont eu droit, par la suite, à une tranche spéciale consacrée à ce qui était désormais le sujet du jour. Autour du présentateur, Célestin BOTEN, la plupart des "grosses plumes" du moment, aussi bien à la radio qu'à la télévision : Charles NDONGO, Michel NDJOK-ABANDA, Hugues François ONANA, Barbara ETOA, et, surtout, Gervais MENDO ZE, alors directeur général de la CRTV. Ce dernier, qualifié à cette occasion de « meilleur éditorialiste que tous les éditorialistes de la CRTV réunis » par Charles NDONGO, lui-même alors chef de la Brigade des Reportages Spéciaux (BRS). Et pourtant, il faut bien préciser qu'en dépit de ses fonctions officielles et de ses interventions récurrentes sur les antennes de la CRTV, Gervais MENDO ZE n'est pas journaliste de formation, mais plutôt enseignant d'université. Ses prises de parole s'apparentent dès lors plus à des enseignements magistraux, tant par leur gabarit que par leur structuration, qu'à des articles journalistiques. Sa première intervention, ce dimanche 6 juin 2004, dure huit minutes, et lui permet de procéder aux rappels essentiels sur le sujet, cette « véritable opération de désinformation et d'intoxication véhiculée par les ennemis du Cameroun », alors même que « le président est vivant, bien vivant, attelé à mener à bien la barque Cameroun ». La preuve que tout est resté dans le bon ordre, c'est que « le président suit personnellement les dossiers importants de la République, à l'instar de l'inauguration prochaine du pipeline Tchad-Cameroun. La CRTV a continué à émettre normalement ». Au total, conclut-il, « les Camerounais, en choisissant de demeurer sereins pendant ces jours difficiles, viennent de réussir un véritable test de confiance et de maturité, une symbiose parfaite avec leur chef ». Les

autres interventions vont dans le même sens, avec des relents nationalistes ou poétiques, à l'instar de Michel NDJOK-ABANDA, directeur adjoint de l'Information Radio, dénonçant « *cette rumeur fantaisiste et malveillante orchestrée par les ennemis de la République* » et appelant à une « *punition exemplaire contre ces oiseaux de mauvais augure* », ou encore Barbara ETOA, Rédacteur en Chef, regrettant que la sérénité du peuple camerounais soit perturbée « *quand le temps est beau, et que le pays vogue sur une mer d'huile* ».

À la télévision, c'est un journal bilingue, aux allures d'édition spéciale, qui va servir de cadre pour le regard posé sur cette situation. On y retrouve, une fois de plus, Gervais MENDO ZE, aux côtés, notamment, de Charles NDONGO et Joseph-Clément OMGBA, le chef du service central des reportages. L'essentiel de la parole, sur la rumeur évoquée, revient au directeur général de la CRTV, qui, reprenant les arguments déjà présentés à la radio en mi-journée, conclut en paraphrasant le président Paul BIYA qui, au cours de l'une de ses toute premières interviews après son accession à la magistrature suprême du Cameroun, suggérait, comme thérapie contre la rumeur, d'écouter la radio et de lire le journal.

Les antennes radio et télévisée de la CRTV connaîtront de nouvelles perturbations le mercredi 9 juin, jour du retour du président Paul BIYA au bercail. L'événement, annoncé à l'ouverture du journal parlé de 13 heures, est l'objet d'un flash d'information à 15 heures à la télévision¹¹, avant de constituer le sujet presque unique du journal parlé de 17 heures. Ce journal durera 52 minutes, au lieu des 20 minutes habituelles. Il reçoit comme invité spécial, pour commenter le sujet, le directeur général de la CRTV, Gervais MENDO ZE, de retour de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, et tout émerveillé du spectacle qu'il vient de vivre : « *je viens d'assister à un événement impressionnant. Le président Paul BIYA en chair et en os, descendant de son avion dans une forme étincelante, dans un costume bleu clair...* ». C'est lui qui, se substituant à la présentatrice, Barbara ETOA, donne ensuite la parole à Charles NDONGO, pour lancer l'interview exclusive du président Paul BIYA à sa descente d'avion. Une prestation de 2 minutes 36 secondes, qui va être rediffusée à deux reprises, comme pour mieux faire passer le

message sur la bonne forme physique du chef de l'Etat, et la condamnation de la rumeur malveillante sur sa mort. Le journal télévisé bilingue de 20 heures 30 consacra près de 30 minutes à ce même sujet, avec, en prime, des images de la foule venue nombreuse, aussi bien à l'aéroport, que le long de l'itinéraire de Paul BIYA, et à l'esplanade du Palais de l'Unité. L'une des reporters assignées à la couverture du retour présidentiel, Juliana ENANGA KEBBI, décrivant l'entrée, à pied, du chef de l'Etat au Palais de l'Unité, en traversant une haie de militants qualifiés d'hystériques, ne retient plus son enthousiasme, et compare le retour du président Paul BIYA à l'entrée triomphale du CHRIST à Jérusalem. Détail loin d'être anodin, le journal télévisé bilingue de ce 9 juin cèdera la place à un clip vidéo de la chanson intitulée "MbembeEsae"¹², composition de Gervais MENDO ZE, en hommage à madame Chantal BIYA, l'épouse du chef de l'Etat, d'une durée de près de 8 minutes.

Le traitement réservé à cette rumeur sur le décès de Paul BIYA permet de tirer les conclusions ci-après :

-La CRTV, en ses composantes radio et télévisée, n'a reculé devant aucun excès pour orchestrer, dans le sens d'une véritable théâtralisation, les informations relatives à la rumeur sur le décès du président Paul BIYA. Une telle orchestration n'a pu se faire qu'avec la complicité des services compétents de la présidence de la République, notamment ceux du Cabinet Civil et de la cellule de communication.

-Le président Paul BIYA s'est parfaitement fondu dans le scénario ainsi dessiné, en se prêtant, par exemple, au jeu d'une interview télévisée, exercice auquel, rappelons-le, il n'est pas toujours ouvert, et en acceptant d'effectuer la traversée de l'esplanade du palais de l'Unité à pied, sans doute pour des besoins d'image. Ce faisant, Paul BIYA envoie un message sans équivoque à ceux qui, pour une raison ou une autre, expriment des réserves quant à son état de santé physique. Un débat loin d'être gratuit, à seulement quatre mois de la prochaine élection présidentielle, au cours de laquelle l'âge (71 ans) et la condition physique du président Paul BIYA ne manqueront pas d'être remis sur le tapis.

B- La SOPECAM et la construction de la candidature de Paul BIYA à la présidentielle de 2011

L'élection présidentielle d'octobre 2004 s'est déroulée dans un contexte particulièrement controversé. Une controverse née de ce que bon nombre d'acteurs politiques et médiatiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, considéraient comme une candidature de trop, pour Paul BIYA alors âgé de 78 ans, dont 22 ans à la tête de l'Etat. Des données régulièrement rappelées par reporters, analystes et commentateurs de la presse privée et internationale, comme pour construire, dans le subconscient du peuple-électeur, le rejet de la candidature du concerné. Dans un tel contexte, l'acteur politique devait faire particulièrement attention à la manière d'introduire l'idée même de cette candidature, sans avoir l'air de mener une opération à titre personnel. L'approche choisie par les stratèges de communication du (futur) président-candidat fut donc assez paradoxale : ne pas se prononcer soi-même, mais laisser la demande émaner des diverses sensibilités populaires. Cette annonce a donc fait l'objet d'une véritable orchestration étalée dans l'espace et le temps, par le biais de la CRTV (radio et TV) et *Cameroon Tribune*. Des appels à candidature et autres motions de soutien ont afflué des diverses circonscriptions du pays, dès le quatrième trimestre de l'année 2008, demandant à Paul BIYA d'accepter d'être candidat à sa propre succession. Le premier volume, paru en décembre 2009 aux éditions SOPECAM (société éditrice du quotidien *Cameroon Tribune*), comporte les motions émises à partir du 06 novembre 2008, jour du 26^{ème} anniversaire de l'accession de Paul BIYA à la magistrature suprême du Cameroun. Depuis, quatre autres volumes ont paru, sous le titre générique « *Paul BIYA. L'Appel du Peuple* » (en anglais « *The People's Call* »), avec, à chaque fois, le même engouement au niveau de la haute machine administrative et politique du RDPC et de l'Etat. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la distribution des rôles dans le volume 5 de cette série, présenté au grand public le 18 avril 2011 : un prologue signé par le Premier Ministre Philémon YANG, qui, après avoir réfuté la thèse d'un modèle unique ou universel de la démocratie, relève qu'« *il est remarquable que, dans un pays aussi diversifié et aussi complexe que le nôtre, un appel soit parvenu de manière persistante à tous ceux qui sont à l'écoute, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cameroun. La diversité a évolué*

pour devenir la source d'un appel unique populaire, identifiable, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Pendant des années, cet appel inédit est venu définir le caractère politique de notre Nation. C'est un appel persistant à un moment décisif ; un appel qui mérite une réponse positive du chef de l'Etat »¹³

A tous ceux qui auraient pu trouver matière à critiquer le choix de publier une série de motions de soutien, la préface de René Emmanuel SADI, secrétaire général du comité central du RDPC, suggère une réponse ferme : *« la motion de soutien est une prise de position politique, mais derrière la prise de position politique s'affiche une proclamation éthique : la communion à un rite communautaire sacré et le renouvellement d'un pacte collectivement scellé, le pacte démocratique. Ainsi, le peuple exprime ses choix, ses tendances, ses préoccupations en parlant, en écrivant, en votant. Le peuple reste le peuple, et il ne peut lui être substitué aucune autre force, en dépit de l'explosion des technologies de la communication auxquelles on tend à recourir de nos jours pour remplacer les peuples par différentes formes de médiations »¹⁴.*

La préface de Jacques FAME NDONGO, ministre de l'Enseignement supérieur et Secrétaire à la Communication au comité central du RDPC, suit le même cheminement, en indiquant que cet ouvrage *« constitue un plaidoyer argumenté, structuré et convaincant, en vue de la candidature du président Paul BIYA à la consultation populaire cardinale à laquelle le peuple camerounais, libre et souverain, jaloux de son indépendance, s'apprête à prendre part, dans une grande ferveur citoyenne et patriotique, en toute transparence, et dans la plus pure tradition démocratique »¹⁵.*

Le "post-scriptum" de l'éditeur, Marie Claire NNANA, directeur général de la SOPECAM, s'achève sur une note d'optimisme aux accents prophétiques *« Les hommes et les femmes derrière les motions ont, au final, posé un acte de foi en l'avenir, destiné à marquer, à défaut d'accélérer l'Histoire. Ont-ils eu raison ? Sans aucun doute. L'homme aura toujours raison de tenter de rester l'acteur et le maître de son propre destin. Cela s'appelle l'autodétermination, et cela fait partie des droits de l'homme »¹⁶.*

Chacun des textes ainsi évoqués constitue un plaidoyer pour la candidature de Paul BI YA à l'élection présidentielle d'octobre 2011. Une telle préoccupation transparait dès la titraille choisie à cet effet : « *Paul BIYA, le choix du peuple* », annonce le prologue du Premier Ministre, comme pour paraphraser le titre même de la série d'ouvrages, et en fonder la pertinence. « *Le peuple camerounais, artisan et maître de son destin* », titre la préface de René Emmanuel SADI, en réponse, sans doute, à certaines critiques relatives, par exemple, à l'âge du président Paul BIYA (78 ans alors) et à sa longévité au pouvoir (29 ans en 2011). Une position également soutenue dans le titre de l'introduction générale présentée par Jacques FAME NDONGO, « *Paul BIYA, un choix argumenté* », en réaction à ceux qui pourraient voir en cet "appel" un choix contraint ou routinier. Enfin, le post-scriptum de Marie Claire NNANA s'intitule « *un acte de foi en l'avenir* ». Une claire indication de ce que, pour elle, Paul BIYA, en dépit de son âge, ne devrait pas être considéré comme un candidat du passé, en lequel, par exemple, pourraient ne pas se reconnaître les jeunes.

Mais, au-delà du contenu des écrits évoqués, il y a sans doute lieu de se pencher sur le cadre dans lequel a paru cette série d'ouvrages voués à en appeler à la candidature de Paul BIYA à la présidence de la République du Cameroun. Il s'agit, rappelons-le, d'une initiative de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM), établissement à financements publics dont le moins que l'on puisse dire est qu'il entretient une relation de grande proximité, sinon de connivence, avec les institutions républicaines et le RDPC. Son directeur général, le président de son Conseil d'Administration, ainsi que les membres dudit Conseil, sont nommés ou désignés par décret présidentiel. Au moment où nous bouclons ce travail, il s'agit notamment de Marie Claire NNANA (directeur général) et Joseph LE (président du Conseil d'Administration, par ailleurs directeur adjoint du Cabinet Civil du président de la République, et chef de la Cellule de Communication de la présidence de la République). Autant d'éléments pouvant autoriser à établir un lien avec la teneur, et, surtout, les objectifs visés par ces ouvrages. C'est que l'Assemblée nationale avait adopté, en mars 2008, une loi portant révision constitutionnelle, notamment l'article 6, alinéa 2, relatif à la limitation des mandats du président de la République. Alors que les

dispositions antérieures indiquaient que « *le président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une fois* », les nouvelles dispositions indiquent que « *le président de la République est élu pour un mandat de sept ans. Il est rééligible* ». Ce qui présentait, pour Paul BIYA, l'avantage de lever un important verrou pour une éventuelle nouvelle candidature. Ce projet de loi a suscité des débats passionnés, aussi bien au sein de l'Assemblée nationale (où il a fini par être voté grâce à la majorité écrasante du RDPC, en l'absence, notamment, des députés du SDF), que dans les espaces médiatiques, les états-majors politiques (les tendances de l'Union des Populations du Cameroun, UPC, n'étaient par exemple pas toutes du même avis, tandis que le Front pour le Salut National du Cameroun, FSNC, de celui qui n'était pas encore ministre de la Communication, Issa TCHIROMA BAKARY, soutenait sans réserve ce texte), et, même, dans la rue (plusieurs tentatives de manifestation contre le texte ont été soit interdites, soit matées par les forces de l'ordre). Pour bien d'autres raisons déjà évoquées (âge souvent jugé avancé et longévité au pouvoir), la candidature de Paul BIYA avait donc besoin de s'ancrer sur un prétexte, autant que possible, populaire. Des ONG nationales, et, surtout, basées dans des pays étrangers, s'étaient attelées, de diverses manières, à rendre cette candidature illégitime, sinon impossible. D'où, sans doute, l'avalanche d' "affaires" déterrées au fur et à mesure que l'on se rapprochait de l'échéance électorale précédemment évoquée : les "biens mal acquis", les "vacances dispendieuses" de la famille présidentielle (1), etc. Dans un tel contexte, il aurait sans doute été préférable qu'une "volonté populaire" réponde, ou, mieux, soit opposée à une autre. D'où la vague des motions de déférence et de soutien suscitée sur l'étendue du territoire, en général par l'élite administrative ou politique plus ou moins proche du RDPC, sous diverses déclinaisons associatives, avec, à chaque fois, une liste de signataire jointe, comme pour mieux rappeler à qui de droit quels sont ses soutiens. Par exemple "l'association camerounaise Jeunesse Fer de Lance de la Nation", le "Bakundu Cultural and Development Union", le "Collectif des chefs traditionnels de NdzongMinkan", le "Club des Amis du Septentrion", les "étudiants de l'IRIC", les "forces vives du canton Bassa du Wouri", les "artistes musiciens", les "chefs traditionnels de l'arrondissement de Melong", les "populations de Biwong Bane", le "All South West Forum Area", la "Jeunesse de la région du

Sud”, le “Cercle des Greffiers inter-millénaire”, la “chefferie de Yorro”, les “chefs du canton Mouamenam”, le “personnel et les étudiants de l’ENS annexe de Bambili”, les “enseignants-chercheurs des universités d’Etat”, les “étudiants des universités du Cameroun et de la diaspora”, la “Ligue nationale des consommateurs”, etc.

Il est donc évident que “*l’Appel du Peuple*” aura été “l’arme fétiche” de la gestion de l’annonce de la candidature de Paul BIYA pour la présidentielle d’octobre 2011. La série a permis au camp présidentiel de faire passer les arguments en faveur de cette candidature. Il n’y avait d’ailleurs qu’à observer la profil des participants aux diverses cérémonies de présentation de ces ouvrages au public, pour se convaincre de ce qu’il ne s’agissait pas d’un simple événement éditorial : le Premier Ministre Philémon YANG en personne comme président de séance, en présence, quasiment, de tous les membres du gouvernement, auxquels il faudrait ajouter des présences aussi inhabituelles que celle, par exemple, de Laurent ESSO, alors Secrétaire Général de la Présidence de la République.

A travers les exemples précédents, il apparaît assez clairement que la SOPECAM et sa publication phare, *Cameroon Tribune*, jouent un rôle incontestable de barricade contre laquelle viennent se heurter les initiatives des titres les plus virulents de la presse privée contre l’institution présidentielle. Il en est ainsi des “affaires” déjà évoquées, et de celles sur lesquelles nous ne manquerons pas de revenir dans le tout prochain chapitre. A titre d’illustration, ce sont les colonnes de *Cameroon Tribune* qui ont toujours été choisies pour publier, soit des démentis, soit des mises au point, soit, tout simplement, pour la diffusion d’informations considérées comme particulièrement sensibles, en rapport avec la personne, les actes ou l’entourage présidentiels.

II-LA PRESSE PRIVEE, ENTRE LOGIQUE DE RUPTURE ET MILITANTISME

Parler de la logique de rupture dans les pratiques journalistiques, c’est évoquer la très délicate question du degré d’intéressement des médias vis-à-vis de certains sujets d’actualité. Il serait naïf de s’en tenir aux

seuls critères “objectifs” de l’intérêt journalistique tels qu’enseignés dans les écoles de journalisme¹⁷ pour expliquer et comprendre toute la logique qui sous-tend l’élaboration des contenus de presse, au sens le plus élargi du terme. La fameuse théorie de “l’agenda setting”¹⁸, sur le choix et la hiérarchisation de l’information, est ainsi quelque peu relativisée. C’est ainsi que nous convoquons, d’une part, la logique de rupture dans laquelle certains organes de presse ont tendance à s’inscrire, dans le traitement -ou le non traitement- de certains sujets, et, d’autre part, l’engagement partisan consistant en un alignement inconditionnel de la publication sur les positions d’une personnalité ou d’une organisation politique.

A-Le déni des sujets présidentiels dans la presse à capitaux privés

L’organisation, à Yaoundé, du sommet des chefs d’Etat et de gouvernement sur la sécurité et la sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée, les 24 et 25 juin 2013, nous offre une belle illustration de cette technique de l’évitement dans les colonnes de la presse privée camerounaise. Ce sommet, organisé au terme d’une résolution du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, avait été présenté comme la première réponse concrète des Etats membres de la CEMAC, de la CEDEAO et de la CGG¹⁹, suite aux attaques à répétition de pirates de mieux en mieux armés dans la zone concernée, lesquelles attaques se soldaient par des prises d’otages, des morts d’hommes et des pertes matérielles de plus en plus importantes. Une vingtaine de délégations, dont douze chefs d’Etat, avaient pris part à cette rencontre présidée de bout en bout par leur homologue du Cameroun, Paul BIYA. En tous points de vue, le sommet de Yaoundé aurait donc dû être considéré comme un franc succès diplomatique, et traité comme tel par les médias, toutes obédiences confondues. Mais, en dehors des médias de service public, plus précisément le quotidien Cameroon Tribune qui, dès le lundi 24 juin, avait engagé la publication d’une série d’articles thématiques sur ce rendez-vous, la quasi-totalité des titres de la presse privée a fait l’impasse sur le sujet. Ainsi, le jeudi 20 juin, alors que les premières délégations d’experts sont déjà présentes en terre camerounaise, le quotidien *Mutations* consacre son principal titre de “une” à l’élection de Mohammed IYA comme président de la fédération camerounaise de football²⁰. Sans aborder clairement le sujet

sur le sommet, le même quotidien pose, en titre secondaire, une question loin d'être innocente : « *pourquoi Paul BIYA boude les sommets ?* ». Cette question semble assez clairement suggérer que la réciprocité de ses absences à bon nombre de rendez-vous internationaux soit appliquée au chef de l'Etat camerounais. L'article y relatif, en page trois, est très critique quant à ce que le journal considère comme une « *diplomatie de la chaise vide* », et indique que « *vraisemblablement, le pouvoir de Yaoundé veut profiter de cette conférence pour se refaire une virginité au plan diplomatique. Reste maintenant à savoir si l'hirondelle d'un sommet fait le printemps international d'un pays* »²¹.

Les journaux du mardi 25 juin, lendemain de la cérémonie solennelle d'ouverture du sommet, qui auraient dû, en toute logique, accorder une attention particulière à cette information à grande portée à la fois sociale et internationale, l'on observe la même indifférence. C'est encore le sort de Mohammed IYA qui semble ravir la vedette, aussi bien dans *Mutations* que dans *Le Jour*. *Mutations* consacre son titre principal, dans le ventre²² du journal, à la réaction du président de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), sous la formulation ci-après : « *FECAFOOT. Sepp BLATTER soutient IYA Mohammed* », avec, en illustration, en contrebas de ce titre, les photos des présidents de la FIFA et de la FECAFOOT. Le sujet sur le Golfe de Guinée, lui, n'apparaît qu'en pied de page, avec, comme titre, « *l'Afrique appelle les grandes puissances au secours* ». L'article y relatif figure en pages 12 et 13, bien après des sujets de seconde zone tels que les incendies dans les marchés camerounais, et l'état d'hibernation de la commission de délivrance de la carte de presse au Cameroun, et juste avant trois pages exclusivement consacrées aux annonces publicitaires. *Le Jour* est encore plus distant dans la mise en valeur de ce sujet. Le mardi 25 juin 2013, lendemain de l'ouverture solennelle des travaux du colloque, ce quotidien choisit de consacrer son titre d'ouverture à la situation du Directeur Général de la SODECOTON, également président en exercice de la FECAFOOT : « *Un conseil d'administration pour remplacer IYA* ». Le sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes est, quant à lui, annoncé en sous-tribune, sous un titre sans relief : « *Les autres enjeux du sommet de Yaoundé* ». Il apparaît en troisième position, après deux autres titres, l'un sur la colère des arbitres de la division d'élite de foot-

ball au Cameroun, et l'autre sur le décès d'un ancien directeur général de la Société Immobilière du Cameroun. Et même si le sujet est traité en pages 2 et 3, considérées comme plutôt valorisantes, il est évident que, pour les responsables de la mise en page de ce journal, il n'est point considéré comme étant de nature à attirer l'attention du lectorat.

-Les absences présidentielles.

De nombreux articles de presse ont tendance à présenter le président Paul BIYA comme un pigeon voyageur souvent parti du Cameroun, sans que l'on puisse en fonder l'opportunité, par rapport aux intérêts réels de son pays. Le Messenger n°1327 du 15 février 2002 titre ainsi à la une : « *Où est passé Paul BIYA ?* ». Plusieurs points sont mis en exergue en sous-titre : « *Le message à la jeunesse le 10 février était une cassette vidéo ; le président de la République plaque les Lions à Yaoundé ; un avion de la CAMAIR bloqué pour lui* ». En page 2 du même journal, un article de Marlyse SIBAFEU prolonge la gamme des interrogations : « *mais où est donc passé Paul BIYA pour sécher ainsi les Lions Indomptables qu'il ne cesse de citer en exemple ? D'aucuns diront qu'il est en visite de travail en France. Mais il y a maintenant une semaine que la réunion pour laquelle il avait été invité par Jacques CHIRAC est achevée. La dizaine de chefs d'Etat qui y participaient ont rejoint leurs pays respectifs où ils se sont remis au travail. Mais Paul BIYA, lui, reste en France avec femme et enfants (en pleine période des classes), toute "République cessante". Le président ne communique plus avec la jeunesse que par cassette vidéo interposée. (...) Les Lions Indomptables, vainqueurs des Sénégalais, n'en demandaient pas autant à leur président, qui semble être le chef d'Etat le plus occupé du monde, au point de ne pas pouvoir leur consacrer 30 minutes, juste pour les féliciter pour cette performance que tant de pays africains nous envie* ».

Une autre édition du même journal publie, à la une du n°1410 du 6 septembre 2002 : « *BIYA, un prince à New-York* » (allusion à un film de John LANDIS, avec, notamment, comme acteurs, Eddy MURPHY et Arsenio HALL, où un prince issu d'un royaume imaginaire d'Afrique se retrouve dans la ville de New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, pour la toute première fois, découvrant, sous des allures souvent cocasses, une civilisation jusque-là inconnue), avec, en surtitre, « *Voyage*

d'agrément », et, en illustration d'une photo montrant le chef de l'Etat aux côtés de son épouse et de son fils Paul BIYA JUNIOR, « *pourquoi le président voyage avec sa famille ?* ». La même photo est reprise à l'intérieur du journal, illustrant un article intitulé « *Que va faire BIYA à New-York ?* ». On peut y lire, sous la plume de Richard TOUNA, sous forme tantôt interrogative, tantôt affirmative : « *pour autant, le président de la République devait-il quitter le Cameroun avec femme et enfants quinze jours avant son intervention à la tribune des Nations-Unies ? (...)* *Ce faisant, le prince trahit les intérêts parallèles qui conditionnent son voyage américain (...). Les aspects ludiques dominent ce voyage aux Etats-Unis. Le président de la République, comme les membres du gouvernement, a droit à trois semaines de congé, après un an de service effectif. Son voyage à New-York avec Junior et Brenda, a l'allure d'un voyage d'agrément. Il serait judicieux, par conséquent, que le Cabinet Civil informe clairement les Camerounais sur la nature réelle des séjours occidentaux du président de la République* ».

De son côté, Le Jour consacre plusieurs de ses éditions à l'agenda du chef de l'Etat. L'une de ces éditions, celle du 02 août 2012, contient un article de Jean-Bruno TAGNE intitulé « *Le brouillard permanent* ». En exergue, il est indiqué que « *les sorties du chef de l'Etat, Paul BIYA, n'obéissent pas à une planification, mais à la surprise* ».

L'article proprement dit relève, notamment, que « *l'absence de visibilité dans le calendrier ou l'agenda du président de la République est le reflet du manque de vision qui règne dans la gestion des affaires de l'Etat. Rien n'est programmé dans le management des affaires de l'Etat au Cameroun. Tout dépend des humeurs du prince (...)* ». Prolongeant les explications du politologue Mathias Eric OWONA NGUINI sur les causes du repli du président Paul BIYA sur sa propre personne, l'auteur croit devoir identifier ce qu'il appelle « *la psychose sécuritaire* », indiquant que celle-ci est « *une caractéristique des systèmes qui ont déjà mis beaucoup de temps au pouvoir. Il faut donc créer beaucoup de mystère et de secret autour des sorties du chef pour des besoins de sécurité* », ce qui aboutit au manque de prévision et d'efficacité de l'action du président.

-Les "atteintes" à la démocratie.

L'idée la plus répandue à ce sujet dans les contenus de presse est celle d'une certaine confiscation du processus électoral. « *BIYA confisque les élections* », titre par exemple *Le Messenger* n° 1300 du 7 décembre 2001. Le journal met trois points en exergue : le décret prorogeant le mandat des maires, la complicité des membres de l'Observatoire National des Elections (ONEL), ancêtre de l'actuel Elections' Cameroon (ELECAM), ainsi que les "manœuvres préélectorales" du régime. Après l'échec du rendez-vous électoral du 23 juin 2002 pour les municipales et les législatives, *Le Messenger* n° 1378 du 24 juin 2002 titre, de façon lapidaire : « *La honte* ». Une dizaine de centres d'intérêt illustrent les deux photos publiées en une, celle du président Paul BIYA, et celle du ministre (limogé) de l'Administration Territoriale, Ferdinand KOUNGOU EDIMA. 4éditorial de Pius NJAWE s'intitule « *Tragique* », et met l'accent sur le sort de celui à qui était revenue la charge d'organiser des élections sur des bases considérées comme faussées d'avance : « *sacrifié ! L'homme paie ainsi de son poste et de son honneur les errements légendaires d'un système pourri qu'il a certes contribué à mettre en place, y compris au prix de sa vie, mais dont il n'aura été qu'un élément. Ainsi son limogeage, qui n'est que la phase finale d'une série de supplices qu'on lui a fait subir jusque-là en le maintenant aux affaires malgré tous les signes visibles d'incapacités physique et intellectuelle qu'il présentait, ne saurait cacher la navigation à vue, voire l'incompétence notoire du régime BIYA dont la déconfiture du système électoral n'est qu'un infime aspect* ».

Et, comme pour bien montrer les dispositions dans lesquelles se trouve le journal par rapport au nouveau rendez-vous électoral fixé au 30 juin 2002, un sous-titre indique : « *La fraude reportée au 30 juin* ». C'est donc sans surprise que *Le Messenger* n° 1381 du 1er juillet 2002 titre à la une : « *Les fraudes ont parlé* », avec, comme centres d'intérêt indiqués : « *près de 80 pour cent de taux d'abstention : le peuple exclu du vote ; Douala, l'Ouest et le Sud-Ouest dans les flammes du RDPC ; Garoua : on vote avec des machettes ; Buea : des urnes saccagées...* ».

Il n'est pas jusqu'aux opérations d'inscriptions sur les listes électorales et au financement de la campagne électorale par la majorité gouvernementale qui ne suscitent une nette défiance. Dans un article intitulé

« *Tous les moyens au service du prince* », sous la signature de Jacques DOO BELL, dans *Le Messager* n°1797 du 13 janvier 2005. L'auteur de l'article écrit, à propos de la candidature de Paul BIYA à l'élection présidentielle d'octobre 2004 : « *autant les autres ont dû vider leurs bas de laine, recourir aux emprunts de toutes sortes, y compris à l'usure pour se donner les moyens de campagne, autant le candidat BIYA a bénéficié largement des moyens matériels et humains de l'Etat pour battre campagne. Ministres et hauts fonctionnaires auront mis les mains dans la poche pour financer la campagne du président sortant et garantir leur propre avenir. (...) Les méthodes insidieuses de M. BIYA pour éliminer ceux qui lorgnent son fauteuil présidentiel effraient bon nombre des élites camerounaises qui s'engagent ainsi à le soutenir pour éviter des ennuis dans leur vie. Voilà les explications non exhaustives de ce semblant de soutien populaire dont bénéficierait M. BIYA et qui n'est en réalité qu'un bouclier dont se servent les uns et les autres pour se mettre à l'abri de ses foudres* ».

Pour ce qui est des inscriptions sur les listes électorales, elles sont, pour l'essentiel, considérées comme confisquées par la majorité gouvernante. Une caricature du quotidien *La Nouvelle Expression* est fort éloquente à ce sujet. Assis dans un fauteuil, face à un poste de télévision, le président Paul BIYA, facilement reconnaissable, écoute les informations, qui annoncent "inscriptions sur les listes électorales : les Camerounais traînent le pas". La réplique du personnage du chef de l'Etat est sans équivoque : "tant pis pour l'opposition. Moi, je suis déjà prêt avec mon dispositif de fraude".

-Les "biens mal acquis".

Un rapport de l'ONG française dénommée "Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement" (CCFD), publié en juin 2010, met clairement en cause le président Paul BIYA, ainsi que des membres de sa famille, dans de nombreuses affaires d'enrichissement illicite. Ce rapport, dont de nombreux extraits sont ensuite positionnés dans plusieurs titres de la presse camerounaise, explore des secteurs aussi divers que la finance internationale, les banques, le pétrole ou l'immobilier, vise apparemment à remettre en cause l'image de "Monsieur Propre" que semble vouloir perpétuer le chef de l'Etat, à travers, notamment,

son discours sur la rigueur et la moralisation, et sa campagne d'assainissement des mœurs publiques. L'on apprend ainsi qu'« à peine devenu chef d'État, Paul Biya faisait parler de lui à propos de son patrimoine. Le 16 mars 1983, *Le Canard enchaîné* dévoilait deux acquisitions présidentielles en France : l'une avenue Foch à Paris, l'autre sur la Côte d'Azur, à Cagnes-sur-Mer. Le gouvernement camerounais explique alors que ces acquisitions sont le fait du citoyen Paul Biya et non du président ».

Les exemples précédents mettent en évidence le parti-pris a priori des différents titres cités, par rapport aux sujets relatifs à l'activité du chef de l'État. Plus qu'une simple stratégie de captation de l'intérêt du public, il s'agit d'un choix éditorial, et, donc, politique, de lénification des sujets à caractère plus ou moins officiel. Dernier exemple pour illustrer la logique de rupture déjà évoquée, la manière dont certains journaux gèrent la convocation du corps électoral pour les municipales et les législatives du 30 septembre 2013. Alors que le sujet semble faire l'unanimité à la "une" de quatre des cinq quotidiens nationaux, au lendemain de ce décret présidentiel publié le mardi 2 juillet 2013, avec, entre autres conséquences immédiates, l'arrêt des inscriptions sur les listes électorales²³, *Le Jour* fait l'impasse sur le sujet, et publie, de façon assez inattendue, à la "une", « *Trafic. 50 000 FCFA la kalachnikov à l'Est* ». Le titre, en gros caractères blancs sur fond bleu, est accompagné d'une photo de l'arme ainsi désignée. Seul un entrefilet de moins de mille signes permet de délivrer quelques informations sur le sujet, non sans rappeler, au passage, que le président de la République est aussi le président national du RDPC, et suggérer, ainsi, d'ores et déjà, une certaine défiance vis-à-vis du processus électoral ainsi déclenché.

B-L'hebdomadaire L'Action et le soutien partisan

Né en septembre 1992, à la faveur des perturbations sociopolitiques des années dites « *de braises* » elles-mêmes consécutives au vent de démocratisation et de pluralisme politique ayant soufflé d'abord en Europe de l'Est puis en Afrique, l'hebdomadaire *L'Action* se positionnait clairement, d'emblée, en rempart contre les diverses formes d'attaques contre le RDPC, contre son président fondateur qui était aussi le chef

de l'Etat, et contre les autres institutions républicaines camerounaises. En cette période où l'essentiel de la presse privée semblait avoir pris fait et cause pour les contestataires du pouvoir en place, le RDPC, que l'on a volontiers trouvé assez timoré face à l'adversité, voulait se doter d'un organe prêt à relayer ses positions, et, surtout, à rappeler qu'il ne s'avoue pas vaincu face à l'épreuve. On l'accuse d'inertie et d'inaptitude à impulser le changement ? Il donne la réplique à travers la titre de son tout nouveau journal, sorti des fonts baptismaux peu avant l'élection présidentielle d'octobre 1992. Ainsi est né l'hebdomadaire *L'Action* qui, depuis lors, n'a été en retard d'aucune bataille concernant le RDPC ou son président.

-La lutte contre les atteintes à la fortune publique.

En 1999, 2000 et 2001, le Cameroun s'est vu décerner le bien peu glorieux titre de « champion du monde » de la corruption, par l'ONG allemande Transparency International. Une nouvelle ayant été encaissée comme une véritable gifle, dans un pays déjà engagé dans la lutte contre ce fléau, à travers des vagues successives d'arrestation de hauts responsables. Etant donné que la quasi-totalité des personnalités interpellées étaient issues des rangs du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), certains acteurs politiques et médiatiques ont aussitôt pointé un doigt accusateur sur le parti au pouvoir. D'où l'interrogation à la « une » de *L'Action* du 20 janvier 1999 : « Le RDPC, victime ou coupable ? ». L'article d'ESSAM MFOM, en page 4 du journal, prédit, en titre, « *le crépuscule des coupables* », avant d'expliquer, en développement, que « *le chef de l'Etat a décidé de mettre le couteau dans la plaie de la corruption. Pour rassurer les sceptiques, des sources proches des sphères de décision assurent que, passé le temps de la sensibilisation, la répression va commencer* ». Dans un commentaire attendant intitulé « *la rançon de la gloire* », Basile EDO'O prend plus promptement la défense du parti, en observant que « *comme s'il était constitué de dieux -ou de diables- isolés dans une bulle, qui manipuleraient les autres Camerounais entravés mais innocents, le RDPC est tenu pour responsable de tous les maux de la terre* »²⁴.

L'année 2004 étant prévue pour abriter une élection présidentielle en son troisième trimestre (plus précisément au mois d'octobre,

en cas de strict respect du calendrier électoral), le message à la Nation du 31 décembre 2003 sonne fort comme un avant-goût de la campagne de Paul BIYA pour sa propre succession. C'est en tout cas la compréhension que semble avoir L'Action, dans sa première édition de l'année, en analysant abondamment ledit message. L'article de Simon MEYANGA, intitulé « en toute franchise », décrit, en sous-titre, « *un message riche en symboles et en annonces et caractéristique du parler vrai du président* ». Comme pour couper l'herbe sous les pieds de ceux qui verraient d'un mauvais œil une nouvelle candidature de Paul BIYA, l'auteur de l'article annonce que, pour le chef de l'Etat, « *le Cameroun a opéré le choix délibéré de la démocratisation de la vie politique et de la libéralisation de l'économie. Il ne s'agit donc pas de choix imposés de l'extérieur. En 2004, le Cameroun, dans un rythme qui lui est propre, devra poursuivre le chemin sur ce canevas tracé il y a plusieurs années (...). En clair, le Sénat, la Chambre des comptes, la Cour constitutionnelle verront le jour en cette année 2004* ».

Dans le même article, il est relevé que « *jamais, à propos de la corruption, le président n'avait eu le verbe aussi cru en parlant de "criminalité en col blanc" (...). Un constat d'échec dont Paul BIYA a annoncé la rectification* ».

En conclusion, Simon MEYANGA relève que « *le président a donc crevé l'abcès et décidé de réveiller brutalement les administrations somnolentes et inertes. Parce qu'il est incompréhensible que, dans un pays où l'objectif du programme présidentiel est de lutter contre la pauvreté, les fonds PPTÉ, destinés à lutter justement contre cette pauvreté, restent en souffrance à la BEAC* »²⁵.

A propos de la lutte contre l'inertie administrative invoquée pour la première fois par Paul BIYA le 31 décembre 2003, elle est le prétexte d'un dossier paru dans « *L'Action* » du 27 janvier 2004. Un dossier précédé d'un éditorial de Christophe MIEN ZOK intitulé « *forces inertes* ». Il part du constat du mauvais usage fait des prises de position présidentielles, pour s'indigner de ce qu'il considère comme un détournement de sens, ou, à tout le moins, un amollissement du but visé par le chef de l'Etat : « *suite à un usage récurrent et répétitif qui frise le psittacisme et*

une rhétorique anesthésiante, certains mots d'ordre présidentiels sont transformés en slogans, en poncifs ou en simples gadgets discursifs. Le risque est donc là : à force de citer et de réciter "l'inertie" dans les discours, les réunions, les meetings, les séminaires et les rapports, on l'entretient, on l'alimente, on la nourrit au lieu de la combattre. L'inertie et son synonyme, l'immobilisme, consistent justement à ressasser des formules, à brasser des concepts sans jamais passer aux actes ». Christophe MIEN ZOK suggère alors la conduite à suivre, pour tordre le cou à l'inertie, et donner corps à une administration plus offensive. Par exemple, « *restaurons la confiance et le sens de la responsabilité individuelle et collective qui sont de plus en plus court-circuités par de nombreux canaux informels et des réseaux occultes tapis à tous les échelons dans les administrations. Mettons hors d'état de nuire tous ceux qui, dans les rouages politico-administratifs, ont pour seule occupation de neutraliser et de torpiller les initiatives des autres (...) Cessons de culpabiliser, d'indexer et de neutraliser certains agents, décideurs ou responsables, sous prétexte qu'ils en font trop (...) Laissons les ambitions s'exprimer au grand jour (...) Réduisons l'individualisme et l'omniscience : personne n'a le monopole du savoir* »²⁶.

L'Action prend également part au traitement de la rumeur sur la « mort » du président Paul BIYA, en juin 2004. Cette rumeur suscite, au sein de l'équipe de L'Action, une véritable levée de bouclier, et, ce, dès la « une », avec le corps de titre ci-après : « *Rumeur sur le président. Le coup manqué de NDZANA SEME* ». L'éditorial de Christophe MIEN ZOK, exceptionnellement publié à la « une », se résume en un mot : « Echec ». Son ton gravite entre ironie et colère. Il prévient que cette manœuvre « *fera regretter aux auteurs de cette plaisanterie de mauvais goût leur initiative funeste (...) Elle révèle surtout que les adversaires de Paul BIYA et du Renouveau sont prêts à utiliser tous les moyens d'intoxication, de manipulation et de déstabilisation, même les plus abjects, pour parvenir à leurs fins. Mais, paradoxalement, cette obsession morbide est un cinglant aveu d'échec (...) Lorsque, dans une confrontation, l'adversaire est réduit à utiliser de tels procédés, c'est qu'il ne dispose pas d'arguments* ».

Les articles du dossier ont la même vivacité de ton à l'endroit, autant de l'auteur de la rumeur identifié à travers un communiqué de presse du ministre de la Communication, NDZANA SEME, « *un aventurier de la communication d'origine camerounaise, ex-employé de banque subrepticement reconverti au journalisme* », que de certains Camerounais de la diaspora qui, « *las d'attendre l'alternance que l'opposition n'arrive pas à provoquer, (...) ont pris les choses en main* »²⁷.

-La réforme constitutionnelle.

Le sujet a vite tourné en querelle (souvent violente) entre les "pro" et les "anti" réforme, ce qui, de fait, s'est transformé, pour l'essentiel, en polémique entre le camp dit de la "majorité présidentielle" et celui de l'opposition plus ou moins radicale. En réalité, l'enjeu principal de ce débat, c'était la possibilité ou non, pour Paul BIYA, de pouvoir briguer un nouveau mandat comme président de la République, contrairement aux dispositions de la loi fondamentale de 1996, aux termes desquelles le président de la République ne pouvait renouveler son mandat qu'une seule fois. En acceptant le principe du réexamen de « *certaines dispositions de notre Constitution* », pour que celles-ci soient « *harmonisées avec les avancées récentes de notre système démocratique afin de répondre aux attentes de la grande majorité de notre population* »²⁸, le chef de l'Etat tranchait ce qui semblait constituer la partie la plus importante de ce débat engageant son propre avenir politique. L'éditorial de Christophe MIEN ZOK suggère que l'on suspende ce débat pour se consacrer à ce qui lui semble constituer l'essentiel : « *aujourd'hui, l'heure n'est plus à la polémique sur la procédure utilisée ou pour savoir si la révision constitutionnelle est une priorité ou non au Cameroun. Acceptons-en l'augure et que les citoyens, les organisations de la société civile, les intellectuels, les partis politiques se préparent à y apporter leurs contributions* »²⁹.

Trois mois plus tard, alors que le débat n'a rien perdu de sa vivacité, le texte est adopté au niveau de l'Assemblée nationale (10 avril 2008) puis promulgué par le chef de l'Etat (14 avril 2008). Pour l'organe de presse du Comité Central du RDPC, trêve de spéculations et de polémique, « *le débat est clos* », ainsi que l'indique le titre du journal paru le 16 avril. Le ton de l'éditorialiste est péremptoire, sinon triom-

phaliste : « *la boucle est bouclée. Terminus. Le train de la révision constitutionnelle est entré en gare (...) A partir de cet instant, le débat, en principe, est terminé. La loi a beau être dure, elle reste la loi. Elle s'applique désormais à toutes et à tous. Les rancœurs, les rancunes, les susceptibilités, les suspicions, les inimitiés, les ressentiments, les polémiques, les états d'âme et les humeurs n'ont plus de place. Malgré la mauvaise foi des uns, les menaces, l'amalgame et la confusion entretenue par les autres, tout est bien qui finit bien* »³⁰.

-Les "biens mal acquis".

Passée la bataille autour de la révision constitutionnelle, l'attention s'est vite reportée sur le front de la campagne dite des « *biens mal acquis* » du président Paul BIYA. Pour l'Action, il s'agit, ni plus ni moins, d'un « *tissu de mensonges* »³¹. Le communiqué du secrétaire général du Comité Central du RDPC, publié en exclusivité en page 3, « *exprime sa vive indignation et sa profonde stupéfaction à la suite de ces allégations à la fois mensongères et infamantes* ». D'ailleurs, pour l'hebdomadaire, le seul débat d'idées ne suffit plus. Il est temps de passer à des méthodes plus radicales et vigoureuses, contre « *des activistes en mal de renommée et de reconnaissance* », qui « *excellents dans la manipulation, la désinformation à travers des coups d'éclats médiatiques* ». Le titre de l'éditorial de Christophe MIEN ZOK est d'ailleurs suffisamment explicite quant aux dispositions d'esprit du journal à ce sujet : « *du tac au tac* ».

Pour l'auteur, « *des allégations fallacieuses ne constituant pas une preuve aux yeux de la justice, cette initiative est vouée à l'échec. Comme les précédentes* ».

D'ailleurs, poursuit-il comme dans un élan de ras-le-bol, « *ce petit jeu a assez duré. Désormais, ces trublions auront en face d'eux la "légion étrangère du RDPC", véritable bouclier sur lequel viendront se briser toutes les manœuvres de dénigrement et de désinformation contre les institutions et le président de la République. A toutes les attaques et provocations, la légion étrangère répondra du tac au tac. Et pourquoi pas du tac au tacle* »³².

Et c'est sans surprise que le journal du 3 mars 2010 épouse un ton triomphaliste, suite à la décision rendue par le parquet de Paris, et classant sans suite la plainte introduite par le Conseil des Camerounais de la Diaspora (CCD). Le corps de titre est le suivant : « *Plainte contre le président : à la poubelle, comme prévu* ». L'article y relatif, signé de Simon MEYANGA, suit la même tendance, et a pour titre « *Le "machin" balancé à la poubelle* ». Une caricature attenante montre effectivement un homme de race blanche jetant dans une corbeille un document à la couverture duquel on peut aisément lire « *plainte du CCD contre Paul BIYA* ». Le commentaire de Benjamin LIPAWING, ayant pour titre « *la pieuvre et la pègre* », constate que « *chez certains de nos compatriotes de la diaspora en mal de notoriété et qui ont choisi le cadre douillet de l'exil volontaire, c'est la voie scabreuse de la calomnie, de l'insulte et du dénigrement qui fait office de programme politique. A défaut de débats et de programmes alternatifs, la boue -il faut éclabousser - en espérant que c'est de cette boue que naîtra une certaine légitimité. Curieuse conception de la démocratie ! Le sommeil de la raison, décidément, n'engendre que des monstres* »³³.

Deux semaines plus tard, une tribune libre de Jacques FAME NDONGO, ministre de l'Enseignement supérieur et secrétaire à la communication du Comité Central du RDPC, dénonce ce que le journal présente à la Une comme « *bal masqué et jeu de massacre* », et plaide « *pour un véritable débat d'idées* »³⁴. Pour l'auteur, les pourfendeurs du président Paul BIYA obéissent à « *une logique anti-aristotélicienne* » consistant à « *aboutir à une prétendue conclusion alors que les prémisses sont fausses* ».

Il décrypte, de façon détaillée, la stratégie des adversaires plus ou moins camouflés du chef de l'Etat : « *la manœuvre consiste à perpétrer des attaques frontales, cycliques, ignominieuses et mensongères contre le sujet-héros du texte politique camerounais, à savoir le président Paul BIYA* ».

A travers les exemples qui précèdent, tous tirés de l'environnement médiatique camerounais, il apparaît clairement que les contenus médiatiques épousent les formes d'une actualité en constante mutation.

Cette réalité est encore plus perceptible dans les sujets mettant en scène, d'une manière ou d'une autre, le président de la République et son entourage tant socio-familial que professionnel. Un tel état des choses n'est pas sans rapport avec le fait que le sujet présidentiel soit, en contexte camerounais, toujours prééminent, par rapport aux autres sujets d'actualité. Un état des choses n'ayant pas que des avantages, pour le camp présidentiel, soumis au harcèlement permanent de la presse privée, cependant que les médias de service public s'efforcent, tant bien que mal, de rétablir l'équilibre éventuellement perturbé par les contenus de la presse défavorable aux institutions républicaines. Le décryptage des contenus des médias présentent l'avantage, non pas de procéder à un quelconque arbitrage de valeur sur lesdits contenus, mais de révéler des tempéraments médiatiques eux-mêmes tributaires de positions éditoriales préétablies. ■

NOTES

¹ Voir, par exemple, le modèle linéaire de la seringue hypodermique (Serge TCHAKHOTINE), le modèle dit du "two-step flow", ou encore une influence en deux séquences, mettant notamment en avant le rôle des leaders d'opinion (Elihu KATZ et Paul LAZARFELD), le modèle behavioriste, à travers le binôme stimulus-réponse (Claude SHANNON et Warren WEAVER), le modèle basé sur le message en lui-même (Roman JAKOBSON), le modèle de la transmission unidirectionnelle du message (Harold LASSWELL), le modèle du déterminisme technologique (Marshall McLUHAN), le modèle de « l'agenda-setting » (McCOMBS et SHAW),

² J-P. ESQUENAZI. L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique. Grenoble, PUG, 2002, p.107.

³ Idem, pp.108-109.

⁴ Idem, p.109.

⁵ Idem, p.109.

⁶ J. ARQUEMBOURG ; F. LAMBERT. Les récits médiatiques. Paris, Lavoisier, 2005, p.17.

⁷ Idem, p.17.

⁸ Op. cit, pp. 279-280.

⁹ Op. cit, pp. 306-307.

¹⁰ Les Directeurs Généraux de la CRTV et de la SOPECAM sont, par exemple, nommés par décret présidentiel. Il en est de même pour les membres du Conseil

d'Administration de l'une et l'autre structure. Par ailleurs, des subventions importantes leur sont versées pour soutenir leurs charges de fonctionnement.

¹¹ Le flash est un genre d'information consistant à créer, hors du cadre habituel et normal de délivrance des informations, un espace exceptionnel de présentation d'un sujet imprévu, jugé d'un intérêt évident pour le public (graves accidents, décès de certaines personnalités, remaniements ministériels, etc.).

¹² Traduction littérale : "les bonnes œuvres", "le bon travail".

¹³ Philémon. YANG, prologue de Paul BIYA. *L'appel du peuple* (volume 5). Yaoundé, SOPECAM, 2011.

¹⁴ René Emmanuel SADI. Préface de Paul BIYA. *L'appel du peuple* (volume 5). Yaoundé, SOPECAM, p. 29.

¹⁵ J. FAME NDONGO. Introduction générale de Paul BIYA. *L'appel du peuple* (volume 5). Yaoundé, SOPECAM, pp. 35-36.

¹⁶ M. C. NANA, post-scriptum de Paul BIYA. *L'appel du peuple* (volume 5). Yaoundé, SOPECAM, p. 454.

¹⁷ Il s'agit, notamment, de l'actualité, de la proximité, de la célébrité, du conflit, de l'insolite et de l'intérêt humain.

¹⁸ Cette théorie a été élaborée au courant des années 1970 par Maxwell McCOMBS et Donald SHAW, dans le sillage des grandes théories de la communication appliquées aux mass-médias, ayant elles-mêmes pour principal précurseur Marshall McLUHAN. Elle stipule, en substance, que la perception de l'actualité par le grand public dépend de l'orientation que voudraient lui donner, en amont, les responsables des contenus, au sein des organes de presse dominants. D'où la relative similitude entre les contenus desdits organes.

¹⁹ Commission du Golfe de Guinée.

²⁰ Une élection du reste controversée, car organisée en l'absence du concerné, président sortant, certes, mais interpellé quelques jours plus tôt, et écroué, la veille, à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, dans le cadre d'une affaire de détournement présumée de deniers publics à la SODECOTON, structure dont Mohammed IYA avait été le Directeur Général pendant plus de vingt ans.

²¹ Mutations n°3425 du 20 juin 2013.

²² Partie centrale de la "une" du journal, le ventre est aussi considéré comme l'un des emplacements les plus valorisants. Les autres parties sont, notamment, le bandeau (tout en haut de la page), la manchette qui porte, en général, le titre du journal, les oreilles, de part et d'autre de la manchette, la tribune, juste en-dessous de la manchette, la sous-tribune, le pied de page ou rez de chaussée, et, à l'extrême droite du pied de page, le cheval.

²³ Cameroon Tribune : « Ce sera le 30 septembre » ; Le Messenger : « Cameroun : aux urnes le 30 septembre prochain ! » ; La Nouvelle Expression : « Certitudes et défis du 30 septembre » ; Mutations : « Aux urnes le 30 septembre ».

- ²⁴L'Action n°105 du 20 janvier 1999, p.4.
²⁵L'Action n°419 du 6 janvier 2004, p.5.
²⁶L'Action n°425 du 27 janvier 2004, p.3.
²⁷Extrait de l'article de Parfait SIKI, dans l'Action n°461 du 8 juin 2004, p.4.
²⁸Message du président Paul BIYA à la Nation, le 31 décembre 2007.
²⁹L'Action n°599 du 18 janvier 2008, p.3.
³⁰L'Action n°610 du 18 avril 2008, p.1.
³¹Titre de L'Action n°702 du 24 février 2010.
³²L'Action n°700 du 10 février 2010.
³³L'Action n°703 du 3 mars 2010, p.5.
³⁴L'Action n°709 du 21 avril 2010.

BIBLIOGRAPHIE

ARQUEMBOURG, Jocelyne ; LAMBERT, Frédéric. Les récits médiatiques. Paris, Lavoisier, 2005.

CORNU, Daniel. Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information. Genève, Labor et Fides, 1994.

ESQUENAZI, Jean-Pierre. L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique. Grenoble, PUG, 2002.

LAGARDETTE, Jean-Luc Martin. Informer, convaincre. Les secrets de l'écriture journalistique. Paris, Syros, 1987.

LESLE, François ; MACAREZ, Nicolas. Le multimédia. Paris, PUF-Que sais-je ? 1998.

LITS, Marc. Du récit au récit médiatique. Bruxelles, De Boek, 2008.

SOPECAM (Editions). L'appel du peuple (volumes I à V, de novembre 2009 à décembre 2010).